



La lettre d'info

des cadres, techniciens et agents de maîtrise du CD 93



NOVEMBRE 2017

Édito

Depuis l'élection du président Macron, nous assistons à la mise en place d'une série de réformes ultralibérales qui cassent tous nos conquits sociaux. Ces derniers ont pourtant permis de faire progresser notre société, d'élever les conditions de vie et de travail des salarié-e-s, de gagner l'allongement de l'espérance de vie, etc.

Pour la CGT, la page des ordonnances n'est pas tournée !

La nouvelle réforme du droit du travail à travers toute une série de décrets en préparation est une transformation profonde des relations entre la-le salarié-e et l'employeur.

Ces mesures visent à généraliser la précarité, à faciliter les licenciements, à détourner les règles de négociation, de représentation et de

défense collectives des salarié-e-s.

Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique et d'exiger de véritables mesures de progrès social en faveur des salarié-e-s, des jeunes, des retraité-e-s. Notre pays en a largement les moyens : la France est championne d'Europe des dividendes versés à ses actionnaires (54 milliards d'euros l'an dernier).

Toutes les conquêtes sociales ont été gagnées par la lutte.

Public, privé, si on agit, il est possible de gagner !

Réforme du Pôle Solidarité Une première avancée de nos revendications

Lors de la rencontre du 5 septembre avec les trois Vice-présidents concernés, les élus ont confirmé l'intention de l'exécutif de mettre en place les maisons des solidarités (MDS) et ils ont annoncé, comme évolution du projet, que cela se ferait tout en maintenant l'existence des trois services (ASE, PMI, SSD) au sein des MDS. Dans ce cadre les responsables locaux des trois services conserveraient la ligne hiérarchique sur les personnels de chacun des services.

Cette annonce constitue une première avancée dans les revendications portées par l'intersyndicale CGT-FSU-SUD et SNMPMI exprimées lors de la

journée d'actions du 15 juin dernier. En cas de mise en place des MDS (et des 4 territoires), l'intersyndicale demande au président du Conseil départemental et aux élus du pôle solidarité d'apporter par écrit les garanties suivantes :

→ **Première garantie :** Les 3 services ASE, PMI, SSD seront maintenus dans leur déclinaison centrale et locale.

→ **Deuxième garantie** Si les professionnels sont amenés à déployer un partenariat autour de missions et projets partagées au sein des MDS et si le responsable de MDS a pour mission d'animer ces projets partenariaux et d'en promouvoir l'organisation (c'est-à-dire

d'être porteur d'une ingénierie de projet), les équipes locales des 3 services continueront d'exercer chacune les missions spécifiques de leurs services.

→ **Troisième garantie :** Le responsable local de chaque ser-

Sommaire :

• Réforme du Pôle Solidarité	p. 1-2
• Du nouveau en rayon	p. 2
• Les chiffres de l'austérité départementale	p. 2
• La fin des départements de la petites couronnes ?	p. 3
• Le département s'attaque aux carrières	p. 3
• La fin des contrats aidés ?	p. 3
• Fin du remisage à domicile	p. 4
• Les fonctionnaires mobilisés	p. 4
• Exigeons des mesures pérennes !	p. 4

Suite P. 2

vice (ASE, PMI, SSD) aura autorité hiérarchique sur les agents respectifs de ces services. Il travaillera en étroite coordination fonctionnelle au sein de la MDS avec le responsable de MDS et garantira avec ce dernier l'effectivité de ce partenariat au jour le jour du point de vue respectivement des équipes de l'ASE, de PMI, du SSD,

→ **Quatrième garantie :** Dans ce cadre, la fonction d'accueil dans les MDS devra être assurée par des agents formés et dédiés à cette mission, sans faire appel aux agents et affaiblir les effectifs de secrétariat de chacun des 3 services implantés localement au sein de la MDS.

Ces demandes de garanties complètent bien sûr, les revendications exprimées lors du mouvement de grève du 15 juin 2017.



Pour aller plus loin :
<http://cg93.reference-syndicale.fr/>

DU NOUVEAU EN RAYON !

Une nouvelle délégation chargée du « marketing territorial et du mécénat »

Cette nouvelle délégation chargée « d'agir efficacement pour la notoriété et l'image du territoire au service de ses habitants », c'est en quelque sorte le chef de rayon territorial chargé d'agencer la vitrine départementale avec de beaux et alléchants produits régionaux... sans regarder ce qui se passe dans l'arrière boutique... C'est-à-dire vendre le produit Seine-Saint-Denis, comme de beaux œufs frais et bio... tandis que les poules pondent en batterie.

Comment agir pour la notoriété et l'image du territoire au service des habitants tandis que des services publics ferment et ne parviennent plus à réaliser leurs missions correctement au service des habitants faute de moyens et de personnel ? Donner à voir ce qui se fait de bien dans ce département, valoriser les innovations et les dynamiques locales, pourquoi pas, mais en réalité, l'arbre cache la forêt d'une vaste solderie de nos services publics !



Les chiffres de l'austérité départementale

Le Département enregistre une perte sèche de 178 agents payés depuis 2014... Mais c'est sans compter les centaines de postes gelés ou laissés délibérément vacants. Pour la CGT, les agents ne sont pas un coût à réduire mais le cœur battant du service public départemental. Aucun argument financier ne tient : **remplacer tous les départs sans délai et mettre fin la multiplication des postes vacants ne coûte qu'un millième du budget départemental !** La CGT demande que soit mis fin à cette règle mortifère pour le service public départemental. **Que chaque départ soit remplacé sans délai !**



La fin des départements de la petite couronne ?

Depuis le 1^{er} janvier 2016 s'est mise en place la Métropole du Grand Paris, avec ses 12 territoires. Prochaine étape annoncée selon la volonté exprimée par le Président Macron : la suppression des trois départements de la petite couronne.

Les Départements portent les politiques sociales, plus de 50 % de leur budget y est consacré : alors que le territoire francilien est le creuset de toutes les inégalités, logement, transport, emploi, accès à la culture, lutte contre la pollution, la remise en cause des services publics départementaux en charge de la solidarité et de la cohésion territoriale, serait un coup porté aux populations les plus précaires.

La métropole ne règlera en rien le déséquilibre Est/Ouest, tant qu'une réforme de fonds de la fiscalité locale n'est pas engagée. La CGT défend une réforme destinée à renforcer la justice fiscale, et la solidarité. La question n'est pas de payer plus ou moins d'impôts locaux, mais de revoir les bases fiscales et d'introduire une proportionnalité en fonction des revenus.



Pour aller plus loin : <http://cg93.reference-syndicale.fr/>

Le Département s'attaque à la carrière des attachés et des ingénieurs... AVANT DE S'EN PRENDRE À CELLE DE TOUS LES AGENTS !

L'administration a récemment avancé sa volonté de bouleverser les critères d'avancement de grade pour les attachés et les ingénieurs. Depuis 2008, l'avancement aux grades d'attaché principal et d'ingénieur principal se déroule à la seule condition d'ancienneté dans les grades d'attaché et d'ingénieur. Le principe est le même que pour tous les autres cadres d'emplois : l'avancement

à 100 % des possibilités. Aucune condition d'exercice de fonctions n'est réclamée.

L'administration veut maintenant imposer des conditions d'exercice de fonctions à partir de chef de bureau pour l'accès à ces grades !

La CGT CD 93, son syndicat CGT-Ufict demande le maintien de l'accès au grade supérieur pour les attachés et les ingénieurs sans

condition de fonctions. Elle exige le maintien du ratio à 100 % des possibilités pour tous les cadres d'emplois. Elle demande le respect du droit à la carrière et l'abandon de tout critère concernant la fonction ou la manière de servir.



Pour aller plus loin : <http://cg93.reference-syndicale.fr/>

La fin des contrats aidés ? Créons des postes de titulaires !

L'annonce faite cet été par le gouvernement, de la fin des contrats aidés risque d'avoir une incidence directe sur la capacité du Conseil départemental à recourir à ce type de contrats. En effet, le Département emploie 37 agents sur des contrats Emploi d'Avenir et, par ailleurs, sur les 160 postes prévus pour le remplacement des agents travaillant dans les collèges, 130 sont en contrat unique d'insertion ou d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Si ces contrats sont amenés à disparaître alors, il faut que le Département crée des postes de titulaires pour remplir les missions que ces personnels assureraient ! L'intersyndicale CGT-CFDT-FSU-SUD, dans un courrier à l'attention du Président Troussel, a donc réaffirmé la nécessité pour le Département de créer **une équipe mobile de remplacement de 165 postes de titulaires**, à la hauteur des besoins réels constatés dans les collèges.



FIN DU REMISAGE À DOMICILE ou comment compliquer le travail !

Les cadres des services de l'ASE, la PMI et du SSD ont été destinataires d'une note annonçant l'arrêt de l'autorisation de remise à domicile des véhicules de service. Une décision unilatérale, sans discussion préalable pour mesurer les conséquences en termes de réalisation des missions et d'organisation des activités. Encore une décision pour des économies de bouts de chandelle qui obligera les agents concernés à multiplier les déplacements inutiles ! Bonjour le développement durable ! La CGT est intervenue pour l'ouverture de négociations.

Les fonctionnaires mobilisés dans l'unité

Avec près de 400 000 manifestant.e.s sur l'ensemble du territoire et un nombre important de grévistes dans les trois versants de la fonction publique, ce sont un mécontentement et une forte inquiétude qui se sont exprimés lors de la grève des fonctionnaires le 10 octobre dernier. Il n'y avait pas eu une telle mobilisation depuis 2007. Avec les agent.e.s L'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FAFP) a porté, dans l'unité, l'urgence des revendications : augmentation du pouvoir d'achat, refus de jour de carence notamment.

Les secteurs gestion-comptabilité, instruction des prestations exigent la mise en place de mesures pérennes !

Le manque de moyens, la complexification des procédures, la mise en place de la dématérialisation dans ces secteurs (ASE, DPAPH, DINSI...) ont, depuis des mois, des conséquences désastreuses. Les usagers, dont la vie quotidienne dépend des prestations auxquelles ils ont droit ne les reçoivent plus en temps et en heure, les factures se sont accumulées mettant en péril les prestataires... Malgré l'investissement des collègues pour remplir au mieux leurs missions, la situation a continué à se dégrader au fil du temps. Les agents, la CGT avec d'autres organisations syndicales ont alerté les élus. Ces interventions ont permis des solutions temporaires (renforts, intérimaires...). Cependant, nous n'avons aucune perspective à long terme.

Ces quelques mesures épisodiques et conjoncturelles ne peuvent être satisfaisantes. Il faut des mesures structurelles à long terme avec notamment :

- La reconnaissance des compétences désormais exigées sur ces postes (dimension technique, juridique et sociale) en catégorie B,
- Un plan d'urgence pour le pourvoi des postes vacants avec des personnels qualifiés et le remplacement des CLM,
- Un mode de management qui rompt avec la pression sur l'encadrement intermédiaire et les agents,
- La mise à plat de la chaîne comptable pour rééquilibrer la charge de travail,
- Un bilan de la désectorisation qui ne fait que déresponsabiliser et déshumaniser le lien à l'utilisateur ou aux prestataires,
- Un plan de formation pour maîtriser les différents logiciels et un accompagnement des agents dans la mise en œuvre de la dématérialisation.

La CGT : immeuble Erik-Satie - BOBIGNY - 6^e étage, bureaux 617, 618, 619.

UFICT-CGT : 01 43 93 11 21 ou 11 27

<http://cg93.reference-syndicale.fr/>